REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2003-358 DU 16 SEPTEMBRE 2003

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, pour compter du lundi 15 septembre 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du lundi 15 septembre 2003, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HAAC 2 – MICPE 2 – MCAT 2 – MCPPD 2 – AUTRES MINISTERES 18 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.